



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 21 décembre 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Transfert du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale(TASS)  
et du Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI)**

Le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS) et le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) implantés à la direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) aux Abymes seront fermés à compter du 26 décembre 2018.

Le TASS et le TCI seront transférés au Pôle social du Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre, au 16 rue Dugommier 97110 Pointe-à-Pitre. Les services rouvriront le 2 janvier 2019.

Le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS) et le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) seront ouverts du **lundi au vendredi de 8h à 17h**.

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)